

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **06 janvier 2021 à 16 h 07** à partir de vidéoconférence.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau, Denise Godin-Dostie et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Absence motivée de madame Jocelyne Bishop Ménard

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2316-01-21 Ouverture de l'assemblée

Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous et mentionne ce qui suit :

« Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public. Cette directive s'applique aux municipalités en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie la Ville de Coteau-du-Lac et la municipalité des Coteaux »

De nouvelles mesures de confinement ont été annoncées par le premier ministre par l'arrêté ministériel 2020-105 du 17 décembre 2020, dont l'obligation d'effectuer du télétravail du 17 décembre au 10 janvier 2021 inclusivement, pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux. Dans ce contexte, les membres du conseil d'administration assistent à distance à la présente assemblée, soit par vidéoconférence, tout en respectant les directives particulières de la pandémie.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Denise Godin-Dostie
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2317-01-21 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Denise Godin-Dostie
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 06 janvier 2021.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2020
4. Approbation des comptes à payer au 06 janvier 2021
5. Varia
6. Parole à l'assistance
7. Levée de l'assemblée ordinaire du 06 janvier 2021

ADOPTÉE

2318-01-21 Approbation du procès-verbal du 02 décembre 2020

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 02 décembre 2020.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2319-01-21 Approbation des comptes à payer au 06 janvier 2021

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Denise Godin-Dostie
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 06 janvier 2021 au montant total de 39 088.58\$ à savoir les chèques numéro 4225 à 4237 pour un montant de 12 760.06\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 26 328.52\$.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune question reçue de citoyen.

2320-01-21 Levée de l'assemblée ordinaire du 06 janvier 2021

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 06 janvier 2021 soit levée à 16 h 13

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire